

Conseil des droits de l'homme



Forum : Conseil des droits de l'homme
Question : L'IA, une menace pour les droits de l'homme ?
Soumis par : l'Arabie Saoudite

Résolution

L'Assemblée générale,

Reconnaissant que l'Intelligence Artificielle (IA) constitue un moteur essentiel du développement économique, industriel et technologique, et qu'elle joue un rôle central dans la transformation numérique des États,

Observant que l'Arabie Saoudite s'est engagée dans une politique ambitieuse de développement de l'IA à travers sa Vision 2030, visant à diversifier son économie, moderniser son infrastructure technologique et devenir un leader régional dans l'innovation numérique,

Soulignant que l'IA représente un atout majeur pour l'optimisation des services publics, notamment dans les domaines de la gouvernance, la cybersécurité, l'éducation et la santé, tout en contribuant à l'émergence d'une économie fondée sur la connaissance,

Affirmant que les gouvernements doivent conserver un contrôle stratégique sur le développement et l'application de l'IA, afin de garantir qu'elle serve en priorité les objectifs de stabilité, de sécurité et de croissance économique nationale,

Prenant en compte l'importance des investissements massifs en Recherche & Développement pour assurer une transition numérique efficace et positionner les États à la pointe de la technologie,

Insistant sur le fait que les cadres réglementaires doivent permettre une régulation souple et pragmatique afin d'encourager l'innovation tout en garantissant une utilisation éthique et sécurisée de l'IA,

Rappelant que la coopération internationale doit respecter la souveraineté des États et encourager des échanges équilibrés dans le domaine des technologies avancées, en évitant toute dépendance excessive à des puissances technologiques étrangères.

1. Encourageant les États à élaborer des cadres réglementaires nationaux adaptés à leurs spécificités économiques, culturelles et politiques, afin de garantir une utilisation sécurisée et stratégique de l'IA qui servent en priorité la croissance, la modernisation et la souveraineté technologique,
2. Précisant que les gouvernements doivent être les principaux acteurs du contrôle et de la supervision des systèmes d'IA, en mettant en place des agences nationales d'intelligence artificielle sous supervision étatique chargées d'évaluer, de sécuriser et d'orienter l'utilisation de ces technologies dans les domaines de la justice, de la défense, de la cybersécurité et des services publics,
3. Soutenant l'utilisation de l'IA comme un levier stratégique de modernisation, notamment dans des secteurs prioritaires tels que l'éducation, la santé, et l'économie, et invitant les États à investir massivement dans des infrastructures numériques, des formations spécialisées et des initiatives de recherche pour accélérer l'innovation locale et réduire la dépendance aux technologies étrangères,
4. Recommandant la mise en place de mécanismes encadrés permettant aux citoyens de signaler des erreurs ou des abus liés aux systèmes d'IA, sous la supervision d'institutions nationales compétentes, afin d'assurer un contrôle efficace tout en respectant les cadres législatifs et culturels propres à chaque Etat,
5. Appelant à la création de programmes de sensibilisation et de formation à l'IA, destinés aux citoyens, aux entreprises et aux administrations publiques, pour promouvoir une adoption maîtrisée et bénéfique de ces technologies en mettant particulièrement l'accent sur leur rôle dans l'amélioration de la qualité de vie et du développement économique national,
6. Soutenant l'adoption de principes directeurs internationaux sur l'utilisation de l'IA, en s'inspirant des recommandations de l'ONU et l'UNESCO, tout en réaffirmant le droit de chaque État d'adapter ces règles en fonction de ses priorités nationales, et de sa vision du développement technologique,
7. Exhortant à la mise en place d'un contrôle stricte et encadré sur l'exportation et l'acquisition des technologies d'IA sensibles, en particulier celles destinées à la surveillance, à la cybersécurité et à la défense, afin de prévenir tout usage abusif compromettant la stabilité et la sécurité des États,
8. Invitant les gouvernements à renforcer leur coopération bilatérale et régionale en matière de recherche et développement sur l'IA, afin de stimuler une innovation locale, de renforcer l'autonomie technologique des Etats et d'éviter une concentration excessive du pouvoir technologique entre quelques nations dominantes.
9. Encourageant l'adoption de politiques fiscales et réglementaires incitatives pour stimuler l'investissement privé dans l'IA et faire de ce secteur un pilier du développement économique et industriel national.